

Organisme de formation déclaré auprès de la préfecture sous le numéro : 11 92 20431 92

Dates de formation :

Durée totale : 12 heures

Lieu de la formation :

Nombre de participants : 1

Cout total de la formation :

Objectifs pédagogiques :

Découvrir le logiciel, maîtriser le fonctionnement du logiciel et savoir réaliser tout le processus de paye (du contrat à la DSN)

Méthode pédagogique :

Cours théoriques, étude de cas pratiques et mises en situation.

Programme de la formation

1) Paramétrage du logiciel

- Paramétrage de la société
- Gestion des rubriques de paye
- Création des plans de paye
- Gestion des salariés
- Gestion des codes base
- Bibliothèque des plafonds

2) Déclaration Unique d'Embauche

- Création d'une D.U.E. : saisie des données (dates d'embauche, composantes du contrat de travail)
- Édition des contrats de travail
- Télé transmission via Internet des D.U.E. à l'URSSAF
 - Vérification des états civils des salariés
 - Mise en place de la procédure de télé transmission

3) Élaboration/Création des bulletins de salaire

- Création et génération d'un lot d AEM à transmettre
- Énumération des catégories rencontrées dans le spectacle
 - Permanents (non cadres, cadres)
 - Intermittents (cadres, non cadres)
 - Artistes
 - ETC...
- Établissement d'un bulletin par catégorie
 - Détail des tranches
 - Choix du plafond
 - Détail des différentes formules de calcul
 - Détail de chaque spécificité par catégorie
- Certificat d'emploi aux Congés Spectacle
 - Identification du 1er numéro Congés Spectacles
 - Transmission du fichier à la caisse des Congés Spectacles

4) Réalisation de la DSN

- Mensuelle
- Évènementielle

5) États de gestion

- Fiches individuelles
- État des déclarations
- Livre de paye
- Transfert des écritures comptables
- Certificat d'emploi / Congés spectacles
- Attestation UNEDIC (AEM)
- Avis de versement UNEDIC
- Entrées sorties du personnel
- DUCS

6) Analyse des taux à appliquer pour chaque catégorie et paramétrage

- Permanents (cadres, non cadres)
- Intermittents (cadres, non cadres)
- Artistes
- + 65 ans, - 65 ans, retraités, fonctionnaires...
- CAE, CES, CIE, CEC
- Contrats de professionnalisation
- Contrats de qualification
- Metteurs en scène

7) Sauvegardes